

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 MARS 2010**

**Délibération**  
**n° 2010.03.042**

**Convention de  
gestion avec le  
Syndicat mixte de  
l'Angoumois**

**LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

**Secrétaire de séance** : Madeleine LABIE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

**Excusé(s) représenté(s)** :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

**Excusé(s)** :

Françoise LAMANT

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : <b>Monsieur LOUIS</b>
---------------------	------------------------------------

<b>CONVENTION DE GESTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE L'ANGOUMOIS</b>
--

Le syndicat mixte de l'Angoumois (SMA), créé par arrêté préfectoral du 26 novembre 2009, est chargé de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Suite à la création de cette nouvelle structure, il convient d'en définir le mode de fonctionnement et l'organisation.

Outre les instances élues que sont le comité syndical, le bureau et les commissions thématiques ou groupes de travail, il sera nécessaire au syndicat de s'appuyer sur le travail des agents territoriaux. Pour ce faire, celui-ci pourra bénéficier du soutien technique et administratif des services et des moyens matériels (informatique, véhicules...) de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Les missions qui seront assurées sont notamment les suivantes :

- préparation technique des avis d'urbanisme en collaboration avec les techniciens des communes concernées,
- lancement et suivi des études,
- préparation et passation des différents marchés formalisés ou non,
- préparation, animation et suivi des comités syndicaux, réunions de bureau, de commissions ou de groupes de travail,
- préparation et exécution des budgets,
- suivi des baux et diverses conventions,
- utilisation des outils informatiques.

En outre, un(e) chargé(e) de mission (agent de catégorie A) travaillera plus particulièrement sur les questions liées au SCoT.

La présente convention a pour objet de régler les conditions d'intervention dans la gestion courante du syndicat mixte des services de la communauté d'agglomération.

Le remboursement dû par le syndicat mixte sera égal à la somme des 3 éléments suivants :

- 3% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement réalisées par le syndicat au cours de l'exercice,
- un montant forfaitaire de 30 000 € par an,
- la rémunération d'un(e) chargé(e) de mission de catégorie A estimée à 37 000 € pour l'année 2010.

Par délibération n°7 du 2 mars 2010, le comité syndical du syndicat mixte de l'Angoumois a autorisé son Président à signer la convention présentée.

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 24 février 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de gestion avec le syndicat mixte de l'Angoumois.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>29 mars 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>30 mars 2010</b>